



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/131

Date Convocation 29/05/2026 Date Affichage 29/05/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 24 - procuration 03 - absents 00	Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRÉSENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN <u>PROCURATIONS 3</u> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER <u>ABSENTS 0</u> <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	---

REGIE DU SERVICE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : M. Vincent ROIRAND

Depuis 2024, le compte financier unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens qui vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il a pour objet d'arrêter les comptes 2025 de la Commune de L'Île d'Yeu et de déterminer les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2026.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fait référence au compte administratif. Aussi, le maire ne doit pas participer au vote.

Le budget Régie du service de collecte des Ordures Ménagères de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis pour vote s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour lequel se dégagent les résultats suivants :

Mairie de l'île d'Yeu - Régie du Service Collecte des Ordures ménagères - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 041 735,17	3 448 734,45	4 490 469,62
	Recettes réalisées (1)	B	652 890,24	2 848 183,04	3 501 081,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 149 042,05	4 477 178,33	5 627 020,38
	Dépenses réalisées (1)	E	269 199,97	3 561 274,78	3 830 474,75
	Restes à réaliser	F	217 992,83	0,00	217 992,83
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	383 690,27	-713 091,74	-329 393,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	108 106,88	1 028 443,88	1 136 550,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	491 805,15	315 352,14	807 157,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-217 992,83	0,00	-217 992,83
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	273 812,32	315 352,14	589 164,46

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 12 Février 2026,

Considérant le code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (21 POUR, 5 ABSENCES : Minorité) :

- ♦ **RECONNAIT** la sincérité des résultats et des restes à réaliser,
- ♦ **VOTE** le Compte financier unique 2025 du budget régie collecte des ordures ménagères et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ne participe pas au vote.

L'île d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

ip

Patrice BERNARD
Maire de l'île d'Yeu
13 juin 2026